



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

Paris le 9 mai 2007

Mmes – MM. Les Présidents des Associations
Affiliées – structures Agréées
Ligues - Comités Départementaux
Directeurs Techniques
Travailleurs indépendants
Membres de la DTN

Réf: JMS/07/1036

Objet : **Application de la Circulaire de Sécurité N° 132 et du BS Attenant**

DIRECTIVE TECHNIQUE N° 22

- Nous avons publié le 28 mars 2007 la Circulaire de Sécurité N° 132, relayant le Bulletin Service de la société AERAZUR, signé le 8 mars.
- Après une réunion avec la société AERAZUR et devant la très forte demande des écoles, qui se plaignaient de la difficulté d'application liée au délai imparti, nous avons décidé de produire le Flash Sécurité du 6 avril 2007, qui autorisait temporairement l'utilisation des parachutes non modifiés.
- Suite à l'enquête menée la semaine passée, nous constatons, qu'à ce jour, seul 25 % du parc école et militaire sportif a été modifié, ce qui est beaucoup trop insuffisant.
- Face à cette situation, et en accord avec la société AERAZUR, nous vous demandons d'appliquer la Circulaire de Sécurité N° 132 conformément au Bulletin Service attenant, **dans les meilleurs délais et ce en raison des risques potentiels encourus engageant votre responsabilité.**
- Afin de faciliter la mise en oeuvre de cette mesure, la société AERAZUR propose d'envoyer gratuitement les kits de modifications à tous ceux qui ne les auraient pas encore demandé. Ces kits sont actuellement disponibles à l'usine. Il vous appartient de contacter directement la société.

Jean-Marc SEURIN
Directeur Technique National